



Vie privée : les enfants aussi y ont droit

La Défenseure des droits vient de publier un rapport sur le respect de la vie privée des enfants. Différents conseils y sont donnés pour que ta vie privée soit mieux respectée. C'est important, car le respect de la vie privée est un droit inscrit dans la loi.



© Jobél Saget / AIEP

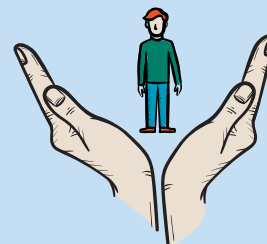
Depuis 2020, la Défenseure des droits est Claire Hédon. Elle veille au respect des droits de tous. Elle travaille avec Éric Delemar, qui défend les droits des enfants. Si tu penses que des faits graves te sont arrivés, tu peux les contacter au 09 69 39 00 00.

La vie privée, c'est essentiel pour bien grandir



La vie privée, c'est quoi ?

C'est tout ce que tu n'as pas envie de dire ou de montrer aux autres : ton journal intime, des photos et des messages sur ton portable, le nom de ton amoureux ou amoureuxse... Avoir une vie privée te permet de construire ta personnalité, loin du regard des autres.



Le bon équilibre entre vie privée et protection

Ta vie privée est encadrée par tes parents, pour te protéger. Ils peuvent ainsi te demander, par exemple, où tu te trouves quand tu n'es ni à l'école ni à la maison. Ensemble, **tes parents et toi définissez les limites de ta vie privée...** pour ton bien.

Ta vie privée : 4 exemples au quotidien

À LA MAISON



Il est important que tu aies un **espace à toi**, où t'isoler. N'hésite pas à demander à ta famille de le respecter. Tu peux, par exemple, mettre un mot sur la porte pour rappeler de frapper avant d'entrer.

À L'ÉCOLE



© Jc Milhet / Hans Lucas / AFP

Les toilettes de ton école doivent être équipées de **portes qui se ferment**, pour assurer ton intimité. Si ce n'est pas le cas, parles-en à tes délégués de classe ou à un enseignant.

SUR INTERNET



Ton image doit être respectée. Personne ne peut poster **des photos ou des vidéos de toi** sans ton autorisation : ni tes copains, ni même ta famille... Avertis-les quand tu n'es pas d'accord.

TON CORPS



Ton corps t'appartient. Personne (parents, copains...) n'a **le droit de te toucher** sans ta permission. Si le médecin doit te toucher pour te soigner, tu peux lui demander de t'expliquer ce qu'il va faire et pourquoi.